

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. a) ACCEPTATION DE LA CONVENTION

1. Nos conditions générales de même que nos conditions particulières sont réputées être admises par notre client même au cas où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières.

Les conditions de notre client ne nous engagent que si nous avons les acceptées en termes exprès.

Notre accord ne peut en aucun cas être déduit de la circonstance que nous aurions accepté les marchés sans protester contre les stipulations qui se réfèrent aux conditions générales ou particulières ou d'autres dispositions similaires de notre client.

Il ne peut être dérogé à l'application des présentes conditions générales que moyennant l'accord écrit et exprès des parties.

Le client est définitivement engagé soit par toute commande adressée sous quelque forme que ce soit et acceptée par nous, soit par l'acceptation de l'offre émise par nous, soit quand il clique sur le bouton « passer commande » du site de vente en ligne.

b) PRIX

Sauf stipulation contraire, les prix s'entendent produit livré en nos établissements, hors frais de port, d'emballage, et hors taxe.

Les frais de port sont à charge du client.

c) Nous respectons le caractère confidentiel des données auxquelles nous avons accès, pour autant qu'elles aient été désignées comme telles par le client.

d) FORCE MAJEURE ET CIRCONSTANCES EXTERIEURES

Si nous sommes obligés de suspendre entièrement ou partiellement l'exécution d'une commande en cours suite à un cas réputé de force majeure, tel la grève, l'incendie, le lockout ou toute autre circonstance indépendante de notre volonté, notre client n'est pas autorisé pour autant à en demander l'annulation totale ou partielle et à réclamer une indemnité quelconque.

Si la livraison de nos marchandises est retardée en raison de force majeure ou par suite d'un retard d'un de nos fournisseurs, une prolongation raisonnable du délai de livraison sera accordée.

En cas d'indisponibilité définitive d'un matériel commandé, le vendeur pourra proposer un matériel équivalent.

En cas de majoration du prix de plus de 10 %, le client pourra refuser la livraison de ce matériel, mais pas du reste de la commande.

e) PARFAITE INFORMATION

Notre client reconnaît avoir été parfaitement informé et conseillé par nous, ou s'être entouré de tous les conseils en vue de l'acquisition, de la location, de la maintenance du matériel et déclare s'être assuré que celui-ci correspond à l'usage envisagé par lui.

Le client reconnaît être au courant des possibilités et restrictions techniques du matériel fourni.

f) INTEGRALITE

Les parties reconnaissent que le présent contrat et ses annexes constituent l'intégralité des accords entre elles et remplacent tout accord et proposition antérieure quelle qu'en soit la forme.

II. a) RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises, objets de vente, restent notre propriété jusqu'au moment où la totalité de leur prix de vente et tous ses accessoires (frais, taxes, indemnités dues, intérêts de retard échus, ...) nous auront été effectivement payés en espèce ou auront été effectivement crédités à titre ferme et définitif sur notre compte bancaire.

Jusqu'à ce moment, nous pourrions les réclamer à notre client par simple lettre recommandée si elles lui ont été remises et celui-ci sera en outre tenu de toutes dégradations qu'elles auraient subies par rapport à l'état de neuf.

Notre client s'engage à ne pas transférer, prêter, donner en location, céder, donner en gage, aliéner le matériel vendu, et ce tant que les sommes qui sont dues n'ont pas été intégralement payées.

En cas de saisie du matériel à la requête d'un tiers, notre client prendra toutes les dispositions qui s'imposent et nous informera par écrit et immédiatement de la procédure engagée, les noms et adresses de la partie saisissante et de l'huissier instrumentant ainsi que le montant pour lequel la saisie est pratiquée.

b) TRANSFERT DES RISQUES

Les risques (perte ou dommage) de nos marchandises sont transférés à notre client dès le départ de notre siège, sans préjudice et droit pour notre client de s'assurer contre ces risques ou de se retourner contre le transporteur.

c) DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre de renseignements et ne sont pas de rigueur.

Sauf stipulation expresse contraire, un retard dans la livraison ne peut en aucun cas donner droit à l'annulation d'une commande et aucune indemnisation ne peut être exigée.

Sauf convention contraire, la livraison s'opère au siège social de DIGITAL TECHNOLOGY par les soins de l'acheteur.

d) INSTALLATION

Si l'installation de matériel est prévue, notre client doit mettre à disposition et en temps utiles les locaux nécessaires équipés de toutes les installations spécifiées par les normes techniques des constructeurs.

Un retard d'installation de plus de 5 jours ouvrables imputable à notre client par suite d'un défaut d'aménagement ou manque de prédisposition des locaux ou n'importe quelle autre raison indépendante de nous nous donne le droit d'exiger le paiement du prix comme si l'installation avait été exécutée.

Les frais supplémentaires engendrés par un manquement aux obligations précisées au paragraphe précédent seront portées en compte.

e) RECEPTION ET AGREATION DE LA MARCHANDISE ET PRODUITS

Si notre client considère que la livraison n'est pas conforme à la commande, il doit nous le notifier par écrit dans un délai de 5 jours à compter de l'expédition, faute de quoi nos marchandises seront réputées conformes et considérées comme agréées.

Cette règle est applicable aux défauts de conformité et aux vices apparents.

Nous garantissons la conformité de la marchandise livrée aux stipulations du contrat et à la description technique qui en est faite par le fabricant.

Nous déclinons toute responsabilité pour l'usage qui est fait des marchandises que nous fournissons.

La garantie ne s'applique pas si l'appareil a été révisé, transformé, réparé ou démonté, même partiellement par des personnes étrangères à notre société.

La garantie ne s'applique pas notamment si les dégâts sont la conséquence de la connexion de l'appareil dans un environnement non conforme aux spécifications (température, humidité, atmosphère corrosive ou poussiéreuse, variation de la tension électrique), d'un cas fortuit (foudre, inondation, ...) ou d'une force majeure.

De même notre garantie ne s'applique pas aux problèmes pouvant surgir de l'exploitation de logiciel et de la configuration.

G) GARANTIE POUR VICE CACHE

Nous garantissons les vices cachés de nos marchandises pendant un an à dater de la réception.

La garantie est d'un an pour la main d'œuvre.

Ces délais sont portés à deux ans vis-à-vis des consommateurs, c'est-à-dire des particuliers agissant en dehors d'un cadre professionnel.

Toute réclamation se rapportant à un vice caché doit être notifiée nécessairement dans un délai de 5 jours à dater de la découverte de celui-ci.

Toute réclamation notifiée après ce délai ne sera pas admise.

Au cas où notre client prétend que l'une de nos marchandises livrées est entachée d'un vice caché, il doit nous la renvoyer à ses frais.

La garantie consiste en la réparation ou l'échange de pièces reconnues défectueuses par le vendeur.

Elle s'applique à toutes les pièces, sauf à celles dont la durée normale de fonctionnement est inférieure à la durée de la garantie, et notamment les transistors, diodes, et autres composants qui relèvent seulement de la garantie de l'origine et à celles dont la valeur est inférieure à 90,00 €. La garantie ne s'applique pas aux consommables.

Si le matériel n'est pas réparable, notre responsabilité se limitera à la restitution du prix.

En aucun cas, notre responsabilité ne pourrait être étendue au dommage que notre client subirait des suites des défauts de la marchandise.

Tout retour de marchandise nécessitera notre accord préalable.

h) MODALITE DE PAIEMENT

Sauf accord exprès et écrit, nos factures sont payables au grand comptant et sans escompte à la livraison.

Tout défaut de paiement ou tout paiement partiel d'une facture à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable la déduction d'intérêts moratoires au taux de 10 % l'an.

Le non paiement ou le paiement partiel d'une facture échue entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, outre les intérêts de retard, la déduction d'un montant à titre de clause pénale fixé à 15 % du montant à payer avec un minimum de 25,00 €.

La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des marchandises livrées.

Il pourra d'ailleurs être émis des factures partielles au fur et à mesure de la fourniture des marchandises.

Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation ou à la mise en marche des appareils.

En cas de non paiement ou paiement partiel d'une facture échue, nous nous réservons le droit de suspendre la livraison des marchandises et d'exiger le paiement intégral du solde dû.

i) RESOLUTION

Le non-respect des conditions de paiement, la communication illicite du contenu des programmes ou de matériel à des tiers, les cas de règlement judiciaire, de liquidation de biens de notre client ou toute autre procédure de ce type nous donne la faculté, moyennant avis au client par lettre recommandée, de considérer la vente comme résolue.

En ce cas, les machines et les programmes doivent être tenus à notre disposition aux frais et sous la responsabilité de notre client et les versements déjà effectués restent acquis à titre de dommages et intérêts.

En tout cas, le minimum des dommages et intérêts pour la résolution du présent contrat de vente est d'ors et déjà fixé à 40 % du prix de vente du matériel ainsi que la totalité des frais d'analyse et de programmation.

j) DROIT APPLICABLE - CLAUSE DE COMPETENCE

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Mons seront compétents.

Le droit belge est seul applicable.

k) PREUVE

Les parties acceptent les moyens de preuve électronique (e-mail, back up, ...).

I) DROIT DE RENONCIATION

Cette disposition ne s'applique qu'à la vente en ligne au consommateur.

Conformément à la loi du 6 avril 2010, le consommateur a le droit de notifier au vendeur qu'il renonce à l'achat, sans pénalité et sans indication de motif dans les 14 jours à dater du lendemain du jour de la livraison du produit.

Des appareils installés, abimés ou incomplets ne seront pas repris.

L'appareil doit être remis dans son emballage d'origine intact et complet avec tous ses accessoires et notices d'emploi, ainsi qu'une copie de la facture ou du bon de livraison.